COMITÉ SYNDICAL – SÉANCE DU 18 MARS 2025
PROCES-VERBAL

Le 18 mars 2025 à 17 heures 30, le Comité Syndical du SIVU du Pôle festif du Fay s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds, sous la Présidence de Monsieur Marc CHAVANNE.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 10

Titulaires présents : Marc CHAVANNE – Denis DEVUN – Christian BERGEON – Roger ABRAS – Marie-Christine THIVANT – Olivier VILLETELLE

Titulaires absents : Delphine MONIER – Jacques VALENTIN - Alain SARTRE - Mireille GILBERTAS

Suppléants présents votants : Anne GARZENA - Nadine SAURA - Christophe FARA

Secrétaire de séance : Christian BERGEON

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Christian BERGEON, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des suffrages.

3. FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Il est proposé au Comité syndical de débattre des orientations budgétaires pour 2025, pour le budget du SIVU du pôle festif du Fay, suivant le document joint à la présente note de synthèse.

Ce débat ne donne pas lieu à vote.

Le Comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir discuté, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget du SIVU du Pôle festif du Fay pour l'exercice 2025.

4. SINISTRES - AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX RELATIFS À LA REPRISE DE LA TOITURE DU POLE FESTIF DU FAY

M. le Président rappelle que dans le cadre du protocole transactionnel signé avec la SMABTP, des marchés publics de travaux ont été conclu pour la reprise de la toiture du Pôle festif du Fay. Les travaux de reprise devaient avoir lieu du mois de mai à août 2024.

Dans le cadre des travaux de reprise, de nouveaux désordres ont été constatés par huissier le 23 mai 2024, suite à l'intervention de l'entreprise LEVM (lot échaffaudage).

Suite à une réunion du 28 octobre 2024, il a été convenu avec la maîtrise d'oeuvre qu'il était nécessaire de réaliser des travaux provisoires ayant pour but de chiffrer les désordres causés par le sinistre du 21 mai 2024 et sécuriser le bâtiment dans l'attente de la réalisation des travaux finaux de réfection.

Ainsi, il a été demandé à l'entreprise BERNARD ET FILS (titulaire du lot charpente) de chiffrer :

- la dépose complète de la toiture et de l'isolant pour déterminer l'étendue des désordres ;
- la fourniture et pose de panneaux OSB pour sécuriser le bâtiment.

Par ailleurs, il a été demandé à l'entreprise APC ETANCH de chiffrer :

- la dépose de la végétation et de l'étanchéité existante ;
- la reconstruction d'une étanchéité provisoire du bâtiment.

Il est donc envisager de signer avec lesdites entreprises des avenants au marché :

- BERNARD ET FILS : + 40 603,79 € HT
- APC ETANCH : + 59 339,30 € HT

Les travaux pourront débuter le 7 avril 2025, pour une durée de deux semaines.

Durant toute la période d'exécution, un huissier mandaté par le maître d'ouvrage sera présent sur le site tous les jours. Il sera chargé de retranscrire, dans un constat, l'intégralité des travaux et des désordres découverts.

A l'issue des travaux, l'entreprise BERNARD ET FILS devra réaliser un rapport détaillé comprennant un chiffrage et un descriptif précis d'intervention, dans un délai de deux semaines. Il sera par la suite validé par la maîtrise d'oeuvre sous 5 jours.

Par conséquent, au 31 mai 2025 au plus tard, le SIVU disposera de tous les élements techniques et financiers nécessaires pour signer de nouveaux marchés publics ou avenants.

Il est proposé au Comité syndical :

- d'autoriser M. le Président à signer les deux avenants avec les entreprises BERNARD ET FILS pour un montant de 40 603,79 € HT et APC ETANCH pour un montant de 59 339,30 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'autoriser M. le Président à signer les deux avenants avec les entreprises BERNARD ET FILS pour un montant de 40 603,79 € HT et APC ETANCH pour un montant de 59 339,30 € HT.

5. SINISTRES - NOTIFICATION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX SUITE AUX INVESTIGATIONS

Conformément à ce qui a été énoncé précédemment dans le cadre du rapport sur les orientations budgétaires, à l'issue des travaux d'investigations, il sera nécessaire de signer des marchés publics pour la réalisation des travaux finaux de réfection.

Il est proposé au Comité syndical :

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les marchés publics de travaux nécessaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les marchés publics de travaux nécessaires.

6. SINISTRES - AUTORISATION DE SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS A COURT TERME

Conformément à ce qui a été énoncé précédemment dans le cadre du rapport sur les orientations budgétaires, il sera nécessaire de souscrire deux emprunts à court terme :

- Emprunt n°1 : 222 780,80 €
- Emprunt n°2 : 250 000,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à souscrire les emprunts susmentionnés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à souscrire les emprunts susmentionnés.

7. SINISTRES - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Conformément à ce qui a été énoncé précédemment dans le cadre du rapport sur les orientations budgétaires, il est probable qu'une procédure juridictionnelle soit nécessaire pour obtenir le remboursement des frais supplémentaires engagés suite au désordre causé par LEVM.

Il est proposé au Comité syndical :

- d'autoriser M. le Président à ester en justice pour accomplir toutes les démarches qui seront rendues nécessaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'autoriser M. le Président à ester en justice pour accomplir toutes les démarches qui seront rendues nécessaires.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **Date du prochain comité syndical :**
  - Mardi 8 avril 2025 à 16h : vote du budget primitif 2025

Le Président,	Le secrétaire de séance
Marc CHAVANNE	Christian BERGEON